

la semaine de l'Île de France

ESSONNE

VAL D'OISE

YVELINES

CRCC de Versailles et du Centre
en partenariat avec la CCI des Yvelines



© DR

Les partenaires du rebond économique des entreprises se mobilisent

N° 8 - 22 FEVRIER 2022 - 1 €



ACTUALITÉ

Les Yvelines
et les Hauts-de-Seine
au Salon de l'agriculture

© CD 78



ACTUALITÉ

Yaël Braun Pivet
Mieux protéger nos enfants,
un devoir Républicain

© DR

L'INFORMATEUR DE SEINE-ET-OISE

3 rue de Pondichéry

75015 Paris

Tél. : 01 42 60 36 78

Mail : annonces@affiches-parisiennes.com

www.semaine-ile-de-france.fr

Contact annonces légales :

annonces@affiches-parisiennes.com

Tél. : 01 42 60 36 78

Contact journalistes de la rédaction :

redaction@semaine-ile-de-france.fr

LES AFFICHES VERSAILLAISES

1 Parvis de La Défense, Paroi Nord,

92044 Paris La Défense

Tél. : 01 44 82 72 44

Mail annonces légales :

annonces-av@lextenso.fr

LA PRESSE JUDICIAIRE DE L'ÎLE-DE-FRANCE

Groupement d'intérêt économique

308 064 815 R.C.S. Versailles

3, rue de Pondichéry

75015 Paris

Tél. : 01 42 60 36 78

Administrateurs :

Éric Berthod

Pierre-Yves Romain

Directeur de la publication

Éric Berthod

Directeur de la rédaction

Boris Stoykov

Rédacteur en chef

Jean-Paul Viart

Journalistes

Quentin Clauzon - Martin Bizeray

Lila Daoui - Anne Moreaux

Laura Ouvrard - Margot Herrada

Secrétaire de rédaction

Philippe Charresson

Commission paritaire n° 0725186901

Imprimé par SIEP

77590 Bois-le-Roi

Dépôt légal n°11737



YVELINES

MANTES-LA-JOLIE : L'ÉLECTION MUNICIPALE PARTIELLE AURA LIEU LES 15 ET 22 MAI

Un arrêté préfectoral est venu préciser les dates des élections de la commune.



Les électeurs de la commune sont appelés aux urnes le dimanche 15 mai, en vue de procéder au renouvellement intégral des 42 conseillers municipaux et des 13 conseillers communautaires. En cas de second tour, le scrutin aura lieu le dimanche 22 mai.

Pour rappel, le maire, Raphaël Cognet, avait quitté le 7 janvier dernier ses fonctions de maire et de président de la communauté de communes de Grand Paris Seine et Oise (GPS&O). L'élu avait indiqué qu'une partie de l'équipe municipale bloquait le fonctionnement de la collectivité. Aussi, il ne se voyait pas en mesure de mettre en place le programme pour lequel il avait été élu en juin 2020. Plusieurs conseillers municipaux de la majorité avaient également quitté leurs fonctions.

Son premier adjoint d'alors, Sidi El Haimer, a pris la tête de la commune de 45 000 habitants, le temps que l'élection municipale partielle ait lieu. « Je serai le maire de tous les habitants sans exclusive et avec l'engagement qui est le mien depuis 2008 », avait-il indiqué lors de sa prise de fonctions, le 10 janvier. ■

YVELINES

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE : PRIX JEUNE MÉRITANT

Par ce prix, le comité de Saint-Germain-en-Laye de la Société des membres de la Légion d'honneur (SMLH) récompensera un jeune ayant accompli un geste civique exceptionnel, ou déployé une action remarquable dans un cadre social, humanitaire ou éducatif.

Le Prix jeune méritant, qui sera renouvelé chaque année, s'adresse à tout jeune de 16 et 25 ans, étudiant ou dans la vie active et résidant, lui ou ses parents, dans l'une des villes participant à l'événement : Saint-Germain-en-Laye, Houilles, Le Mesnil-le-Roi, L'Étang-la-Ville, Louveciennes, Maisons-Laffitte, Mareil-Marly, Marly-le-Roi, Montesson, Le Port-Marly, Sartrouville.

À noter qu'il est possible, pour un jeune ne résidant pas dans ces villes, mais dont l'engagement est en lien avec l'une d'elles, de concourir.

Lors de la cérémonie de remise de prix, organisée en mars prochain, le lauréat recevra une bourse de 700 euros et un diplôme. Celui-ci aura également la possibilité de bénéficier d'un mentor au sein du comité de la SMLH, qui le conseillera dans ses choix de vie.

Pour candidater, compléter le formulaire disponible, jusqu'à la fin février, à l'adresse suivante : jeunesse@saint-germainenlaye.fr ■



© Adobe Stock

ABONNEZ-VOUS

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville : Mail :

Activité professionnelle :

*Je souscris un abonnement annuel à La Semaine de l'Île-de-France, Papier et Numérique et joins à ce bulletin dûment rempli un chèque bancaire de **22 euros à l'ordre de SIDF.***

Date : Signature

Bulletin d'abonnement annuel à retourner à :
LA SEMAINE DE L'ÎLE-DE-FRANCE - 3 rue de Pondichéry 75015 Paris
Ou par mail à : abonnements@affiches-parisiennes.com

YVELINES

STELLANTIS VEUT REGROUPER 8 200 SALARIÉS À POISSY

Stellantis compte regrouper ses activités tertiaires et de recherche sur un seul site en région parisienne, avec à la clef le déménagement de 10 000 salariés, dont une majorité à Poissy.

Le constructeur automobile vise à « favoriser les synergies et l'efficacité de ses sites », tout en réduisant son « empreinte immobilière », a expliqué un porte-parole. L'objectif est de rassembler à Poissy la majorité des activités « tertiaire et recherche et développement » qui jusqu'ici se partageaient avec le site de Vélizy.

« On a déjà vidé et on va fermer Trappes » où se situait le siège France de Fiat-Chrysler (FCA) avant la fusion avec PSA et la création de Stellantis, a souligné le



© DR

porte-parole. Ensuite, l'immense majorité des salariés de Vélizy va être trans-

féré à Poissy à l'horizon 2024, où Stellantis a pour ambition de créer un « green campus ».

Ne resteront à Vélizy que les activités d'avant-projet, le style des marques Peugeot et Citroën, et Stellantis Motorsport, c'est-à-dire les activités de sport automobile du groupe qui jusqu'ici étaient à Satory, près de Versailles. À travers ce projet, le constructeur souhaite mettre en avant « une vitrine du travail selon Stellantis, entre maison et entreprise, avec

30 % d'espaces communs et des zones de travail à taille humaine ». ■

ESSONNE

LA MAIRIE D'ÉTAMPES VISÉE PAR UNE ENQUÊTE

La mairie d'Étampes est visée depuis plusieurs mois par une enquête, notamment pour « détournement de fonds publics et abus de confiance ». Elle vient d'être perquisitionnée, selon le parquet d'Evry, confirmant une information du *Parisien*.

L'enquête préliminaire a été ouverte pour détournement de fonds publics, atteinte à la liberté d'accès à un marché public, abus de confiance et faux, a précisé le parquet d'Evry, sollicité par l'AFP. Cette enquête a été ouverte à la suite d'un signalement de l'association Anticor sur la situation budgétaire de la Ville.

La Mairie de cette ville de 25 000 habitants, dans le Sud de l'Essonne, a été perquisitionnée dernièrement par la



© DR

brigade financière de la police judiciaire de Versailles.

Selon le groupe d'opposition Étampes en commun, cette perquisition « intervient après l'audition de deux anciens élus de la majorité municipale de Franck Marlin », a expliqué le groupe dans un message sur Facebook, dont les membres ont demandé à être entendus par les enquêteurs. ■

ILE-DE-FRANCE

L'ÉTAT DEMANDE À VALÉRIE PÉCRESSE DE RENONCER À DEUX PROJETS-PHARE SUR LA SÉCURITÉ

L'État demande à la Région de renoncer à deux de ses projets-phare en matière de sécurité, le financement des polices municipales et les brigades de sécurité pour les lycées.

Le préfet de région a adressé à Valérie Pécresse un recours gracieux, lui demandant d'annuler trois délibérations, datant de 2017 et 2021 et portant sur le "bouclier de sécurité" qu'elle développe depuis sa première élection fin 2015, selon le courrier consulté par l'AFP. « Aucun texte ne peut fonder juridiquement le subventionnement par le Conseil régional d'équipements de polices municipales », écrit Marc Guillaume, qui rappelle que la « compétence en matière d'ordre public revient au maire et au préfet de département ». « Le Conseil régional est donc incompé-



tent pour accorder ce type de subvention », affirme encore le représentant de l'État en se basant sur une jurisprudence du Tribunal administratif de Mar-

seille, qui a jugé en 2019 que la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur « n'avait pas compétence pour subventionner les polices municipales de sa région ». Marc Guillaume égratigne également les Brigades régionales de sécurité (BRS), ces agents répartis en groupes de cinq pour sécuriser l'intérieur et les abords des lycées franciliens, pour lequel « le fondement juridique d'un financement (...) fait également défaut ». Il suit en cela la Chambre régionale des comptes (CRC) qui avait considéré dans un récent rapport que ces BRS n'avaient « pas de fondement légal », cette mission étant confiée à l'État qui peut déployer ses équipes mobiles de sécurité (EMS). ■

A promotional banner for 'la semaine de l'Île de France' with a blue background. On the left, there are three overlapping magazine covers. The top cover features a man in a suit and the text 'Pa... président... est de faire...'. The middle cover features a woman in a pink dress and the text 'Pédagogie et form... pour améliorer... des difficultés'. The bottom cover features a woman in a pink dress and the text 'PROX DU TROUSNOSCOPE 2021 YAËL BRAUN-PIVET ÉLUE "DÉPUTÉ DE L'ANNÉE 2021"'. On the right, the text 'la semaine de l'Île de France' is written in large white letters, with 'ESSONNE VAL D'OISE YVELINES' below it. Below that, it says 'EN DIRECT SUR INTERNET' and 'www.semaine-ile-de-france.fr'.

YVELINES

Du 29 mars au 3 avril, aux Mureaux

1^{ER} FESTIVAL DU FILM FRANCOPHONE POUR LA JEUNESSE

La ville des Mureaux lance le 1^{er} Festival du Film francophone pour la jeunesse. L'occasion de découvrir une sélection de films venus du monde entier, mais également de vivre des ateliers inédits : atelier de doublage, mais aussi de tournage et de montage.

Entre la Place de la Libération, le Cinéma Frédéric Dard et le Pôle Molière, la francophonie sera à l'honneur à travers toute la ville. Sans oublier, une soirée consacrée au cinéaste muriautin Ecclésiaste Lemba, dont le film Welcome to Montreal a reçu en 2020 le prix du meilleur film aux African Talent Award 2020. ■



© DR

ILE-DE-FRANCE

RER B, "LIGNE À PROBLÈMES" EN 2021

La ligne B du RER a été la moins régulière du réseau régional d'Ile-de-France en 2021, ce qui donnera lieu à des remboursements des usagers habitant ou travaillant sur cet axe, selon Ile-de-France Mobilités (IDFM).

Conformément aux nouveaux contrats passés par IDFM avec la RATP et la SNCF, les retards des trains cumulés sur une année peuvent faire l'objet de remboursements pour les voyageurs impactés par une ponctualité inférieure à 80 % pendant au moins trois mois. Tel a été le cas en 2021 sur quatre axes, tous sur le RER B (une ligne exploitée au sud par la RATP et au nord par la SNCF) : Aulnay-sous-Bois/Mitry-Claye pendant huit mois, Aulnay-sous-Bois/Roissy pendant



© Chevreuse

sept mois, Saint-Rémy-lès-Chevreuse/Parc de Sceaux pendant quatre mois et Robinson/Bourg-La-Reine pendant trois mois, a détaillé IDFM. Le remboursement est d'un demi-mois pour les axes où la ponctualité a été inférieure

à 80 % entre trois et cinq mois, et peut aller jusqu'à un mois entre six et neuf mois. Une plateforme dédiée sera lancée le 2 mars pour permettre aux voyageurs concernés de déposer une demande de remboursement, a précisé l'autorité régionale.

« C'est un mécanisme contractuel qu'on a inventé avec les associations d'usagers », a souligné à l'AFP son directeur général, Laurent Probst. « Le RER B est la ligne la moins performante aujourd'hui », a-t-il déploré. ■

PARIS

LE SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE EST DE RETOUR

Cet événement, incontournable et traditionnel pour le monde agricole, se déroulera du 26 février au 6 mars, porte de Versailles, à Paris.

Qui dit retour du Salon international de l'agriculture (SIA) dit aussi retour du Concours général agricole (CGA), qui récompense chaque année des producteurs et des éleveurs français pour leurs produits et vins artisanaux. Après un an d'absence, pour le salon comme pour le concours, 2022 sonne le grand retour de ces événements qui mettent à l'honneur l'agriculture à la française.

Retour du Concours général

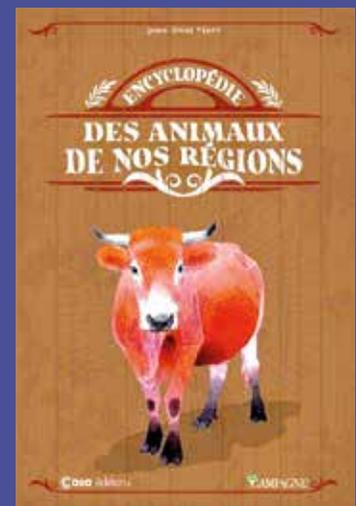
Un logo rond, une feuille de chêne couleur or sur fond blanc : la pastille du CGA est gage de qualité, c'est une reconnaissance pour les éleveurs et les agriculteurs français. Le concours, régi par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et le Centre national des expositions et concours agricoles (Ceneca), permet ainsi de soutenir les acteurs du secteur agricole français. La petite pastille apposée sur les produits permet de promouvoir une alimentation de qualité auprès des consommateurs. Depuis sa création, le Concours général agricole a distingué plus de 5 500 producteurs, dégusté plus de 22 000 produits ou vins et finalement médaillé près de 5 500 produits. Une première phase de sélection a donc eu lieu dans toutes les régions de France en amont du salon, afin de départager producteurs comme éleveurs et accueillir les heureux finalistes lors de la finale du concours pendant le Salon de l'Agriculture ■



© DR

L'ENCYCLOPÉDIE DES ANIMAUX DE NOS RÉGIONS

Vaches, moutons, chevaux, poules, canards... Récemment parue chez Casa Éditions, l'Encyclopédie des animaux de nos régions célèbre, de son côté, ces espèces animales représentatives de nos territoires. Ainsi, l'ouvrage retrace l'histoire de ces races si particulières et documente leur lien à notre patrimoine national. Ce livre participe ainsi à la valorisation de nos traditions, certes, mais aussi à celle de la biodiversité et du développement durable en présentant, illustrant et documentant ces races aux spécificités régionales remarquables.



© DR

PARIS

Du 26 février au 6 mars, porte de Versailles

Hall 3 – Allée L – Stand 106

LES YVELINES ET LES HAUTS-DE-SEINE AU SALON DE L'AGRICULTURE

Pour la quatrième année, les départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines partageront la complémentarité de leurs territoires sur un stand commun au Salon de l'agriculture. Une série d'animations et de dégustations, sur le thème "du Champ à l'assiette", sera proposée aux visiteurs.



© CD 78

Deuxième territoire agricole d'Ile-de-France, avec notamment 807 exploitations, les Yvelines comptabilisent en effet plus de 2 700 emplois dans le secteur. Le département des Hauts-de-Seine abrite, quant à lui, de grandes entreprises de transformation et de distribution. Sur le thème "Du champ à l'assiette", les visiteurs pourront à la fois retrouver des acteurs de l'agriculture, mais aussi déguster des produits des Hauts-de-Seine et des Yvelines. Parmi

les producteurs présents : les Vergers des Epinettes, l'apiculteur Beeyond - Paris, ou encore la ferme de la Tremblaye, les vins de Suresnes, des sirops artisanaux de L'Empirique, la filière et les enjeux du cacao, avec À la Reine Astrid...

En parallèle, le Salon de l'Agriculture permettra aux Départements de valoriser les filières agricoles de leurs territoires (maraîchage, arboriculture, élevage, grandes cultures), une agriculture durable et innovante, les pro-

duits locaux, les circuits courts, la valorisation des biodéchets de la restauration scolaire, l'éco-pâturage...

À noter : le vendredi 4 mars à 14h30, Denis Larghero, vice-président du département des Hauts-de-Seine en charge de l'Attractivité du territoire et du Développement numérique, remettra le prix aux lauréats du concours "Imaginez le gâteau des Hauts-de-Seine", avec Leïla Bellili, présidente de la Chambre de métiers et de l'artisanat des Hauts-de-Seine. ■

ILE-DE-FRANCE

CRÉATION D'UN TROISIÈME PLAN RÉGIONAL SANTÉ ENVIRONNEMENT

L'Observatoire régional de santé d'Ile-de-France continue de travailler avec les services de l'Etat afin de mettre en œuvre un troisième plan santé environnement.

L'Observatoire régional de santé d'Ile-de-France continue de travailler avec les services de l'Etat afin de mettre en œuvre un troisième plan santé environnement. Alors que les problématiques liées à l'environnement se multiplient dans la région Ile-de-France, ces dernières sont confortées par une densité urbaine forte. L'objectif de ce troisième plan régional santé environnement



est donc de réduire les inégalités d'exposition à la pollution entre les différents territoires. Cette lutte commence par l'identification des territoires défavorisés sur ces questions. Pour cela, une collecte de données a été réalisée par les services de la Région Ile-de-France. Elles ont par la suite été publiées à travers l'application Cartoviz qui recense l'ensemble des données de la région. Construit sous forme d'une cartographie dynamique, ce tableau de bord santé-environnement met à disposition une centaine d'indicateurs fournis par divers partenaires régionaux dont Airparif, Bruitparif, l'ARS, la Drieat ou encore la Drihl et l'Institut Paris Région. Ces résultats sont exprimés à position environnementales. En effet, l'Ile-de-France concentre différentes problématiques liées à la pollution qui, associées à sa densité urbaine, conduisent une partie de la population à cumuler les expositions environnementales pouvant affecter leur santé. La multi-exposition n'est pas homogène sur le territoire francilien et contribue à renforcer les inégalités de santé territoriales et sociales. Afin de quantifier

ce cumul d'exposition et d'identifier les territoires et les populations les plus concernées, l'ORS associée à l'Ineris et au Département environnement urbain et rural de l'Institut Paris Région, a construit un indicateur d'exposition, intégrant plusieurs composantes, notamment la qualité de l'air extérieur, le bruit des transports, la qualité de l'eau potable, les sites et sols pollués, ainsi que les industries fortement émettrices de gaz à effets de serre pour lesquelles on dispose de données sur l'ensemble du territoire francilien. Cet indicateur d'exposition est exprimé à l'échelle de mailles de 500 m de côté sous la forme d'un score de 1 à 100, la valeur 100 correspondant au niveau d'exposition cumulé le plus

l'échelle des intercommunalités : établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et établissements publics territoriaux de la Métropole de Paris, soit 63 territoires. Ces indicateurs peuvent, dès à présent, être mobilisés par les acteurs locaux, notamment lors de diagnostics territoriaux, en vue de la préparation des plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUI) ou des plans climat air énergie territoriaux et, de cette manière, faire émerger les réponses aux défis environnementaux et sanitaires.

Création d'un indicateur d'exposition

L'intention première de ce nouveau plan est de consolider les connaissances sur les zones de multi-ex-

ESSONNE

KARL OLIVE, MAIRE DE POISSY, MET UN BUT EN PLEINE "LUCARNE"

Le maire de Poissy a relevé le défi de la "Lucarne", à Evry-Courcouronnes, qui va s'exporter partout en France dans les prochaines semaines.



Pas vraiment vêtu pour s'adonner à cette pratique sportive, Karl Olive a relevé et réussi le challenge de la lucarne d'Évry. « Kylian, plat du pied, efficacité », s'est-il amusé, suite à son tir victorieux. Le phénomène est né dans le quartier des Pyramides, à Évry, où quelques jeunes se sont mis à viser cette fenêtrée de 43 cm par 43 cm, au 24 rue Jean-Vallès, avec un ballon.

Il a ensuite rapidement pris de l'ampleur grâce aux réseaux sociaux. Des rappeurs, des youtubeurs et des stars du ballon rond ont déjà relevé le challenge et notamment Mehdi Benatia, ancien international marocain, mais aussi Néné, ancien joueur du PSG.

Karl Olive n'est pas le seul élu à s'être prêté au jeu. Avant lui, le vice-président du Conseil régional et maire de Mennecy, Jean-Marc Dugoin-Clément, avait

déjà "marqué" les esprits avec une frappe qui a fait mouche.

« On a un super accueil ici à Évry, je veux dire à toutes celles et ceux qui sont fan, de foot et qui vivent dans les quartiers : il faut arrêter de les stigmatiser. Regardez ce qu'on arrive à faire quand on respecte et qu'on aime les gens », a-t-il lancé à l'issue de son shoot victorieux. Il faut dire que l'élu a été jeune arbitre officiel de la Fédération française de football pour le PSG, représentant au conseil d'administration de la LFP (Ligue de football professionnel) pour la FFF (Fédération française de football), mais aussi directeur des sports de Canal +.

« Le maire de Poissy est venu en conquérant cet après-midi face à la Lucarne ! Bravo à vous Karl, vous avez bien représenté votre ville ! », ont lancé les organisateurs du défi.

Si l'image peut faire sourire, c'est pour une mission très sérieuse que l'élu s'est rendu dernièrement en Essonne. Il faut dire que Karl Olive a été chargé d'une mission gouvernementale de trois mois sur l'insertion des jeunes des quartiers par le sport. D'où la nécessité de rencontrer ces amoureux du shoot de précision et de s'enquérir de ce phénomène.

Seulement un an après sa naissance, la Lucarne d'Évry a intégré le plus grand incubateur de start-up au monde, Station F. Malason et Souli, deux compères à l'origine du défi, ont intégré le "Fighters Program", dédié aux personnes issues des quartiers. La célèbre fenêtrée a aussi fait son apparition dans une publicité de la marque Adidas et va s'exporter dans tout le pays, grâce à une version itinérante du défi. ■

YVELINES

MIEUX PROTÉGER NOS ENFANTS, UN DEVOIR RÉPUBLICAIN

Par Yaël Braun Pivet, présidente de la commission des Lois de l'Assemblée nationale, députée des Yvelines.

En novembre 2018, la Conférence des évêques de France et la Conférence des religieux et religieuses de France ont créé la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église (Ciase). Présidée par Jean-Marc Sauvé, ancien vice-président du Conseil d'État, elle a rendu en octobre 2021 un rapport qui met en lumière plus d'un demi-siècle de violences et d'agressions sexuelles de la part de clercs ou de religieux. Les estimations atteignent les 216 000 victimes (330 000 si

l'on intègre les faits commis par des personnes extérieures à l'église, intervenues ponctuellement pour son compte). Les chiffres à l'échelle de la société française sont par ailleurs absolument terrifiants puisqu'on estime que 14,5 % des femmes et 6,4 % des hommes, soit environ cinq millions et demi de personnes, ont subi de tels actes pendant leur enfance.

Cette réalité ne pouvait être ignorée par le législateur. Il y va de son devoir, de sa responsabilité. Dès le mois d'octobre, j'avais convoqué Jean-Marc Sauvé pour une audition devant la commission des Lois afin qu'il nous présente les conclusions et les propositions de la Ciase. J'ai tenu, à la suite de cette audition, à ce que le législateur étudie des pistes d'évolutions lé-



judices subis. Il s'agit également de pouvoir apporter des évolutions au droit pénal de façon ponctuelle afin de pouvoir prendre en compte les propositions de la Ciase pour mieux prévenir et réprimer les abus sexuels contre les mineurs. Il a notamment été question de généraliser les protocoles de signalement qui lient les diocèses aux procureurs de la République, dispositif déjà mis volontairement en place par une trentaine d'évêques. Il est aussi proposé d'élargir

l'accès aux fichiers judiciaires (casier judiciaire, fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes), afin de mieux contrôler les antécédents des personnes travaillant auprès des mineurs. Ils suggèrent, enfin, de faire de la protection de l'enfance une grande cause nationale.

gislatives pour mieux protéger les mineurs contre les violences sexuelles. J'ai donc proposé au bureau de la commission de créer un groupe de travail transpartisan, formé d'un membre de chaque groupe politique, des Républicains à la France Insoumise. Je remercie chacun des membres de ce groupe de travail, coordonné par Alain Tourret et Pierre Morel-A-L'Huissier, qui ont fait un travail exemplaire. L'enjeu exigeait de dépasser les clivages. Le Parlement est ici pleinement dans son rôle d'évaluation et de proposition afin de protéger au mieux les enfants victimes de violences sexuelles.

C'est une cause qui mérite en tous cas la mobilisation de tous. Je me félicite à ce titre de celle des commissaires aux Lois, qui ont travaillé avec le sérieux, la retenue et la détermination qu'exige un sujet si grave. Cette question insupportable des violences sexuelles faites aux enfants méritait ce travail transpartisan. Il relève à mon sens d'un véritable devoir républicain. C'est un combat que nous devons poursuivre ensemble. ■

Les recommandations du groupe de travail portent sur la nécessaire réparation des souffrances des victimes, ainsi que la reconnaissance des pré-

YVELINES

CRCC DE VERSAILLES ET DU CENTRE - CCI DES YVELINES

**LES PARTENAIRES DU REBOND ÉCONOMIQUE DES ENTREPRISES
SE MOBILISENT**



© Adobe Stock

ÉVÉNEMENT

PRÉVENTION DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

La Compagnie régionale des commissaires aux comptes (CRCC) de Versailles et du Centre a organisé, en partenariat avec la CCI des Yvelines, une visioconférence dédiée à la prévention des entreprises en difficulté, à destination des dirigeants et des commissaires aux comptes.



Les partenaires du rebond économiques des Yvelines se sont réunis pour présenter les différents dispositifs offerts aux dirigeants.

Xavier Aubry, président du Tribunal de commerce de Versailles, l'a rappelé dès l'entame de ce rendez-vous, l'activité a été très importante dans les Yvelines en 2021. En témoignent, notamment, les immatriculations de nouvelles sociétés au RCS, qui ont connu « une progression tout à fait considérable » en 2021, par rapport à 2020, année qui a connu

également une forte hausse (40 %). « C'est quelque chose de très significatif, on voit bien le dynamisme de création d'entreprise », a souligné le juge consulaire, avant de tempérer ce constat, une grande partie de ces créations étant des entreprises individuelles. « Nous n'avons aucune certitude sur leur pérennité dans le temps, parce que, par définition, ce sont des entreprises qui ont peu de capitaux

propres, dont les dirigeants ne sont pas toujours avertis de ce qu'est la gestion d'une entreprise, ce que c'est qu'un compte client qu'il faut relancer, qu'il faut respecter les délais de paiement des fournisseurs, etc. »

Autre gage de dynamisme en 2021, le nombre d'ouvertures de procédures collectives n'a jamais été aussi bas, avec 374 ouvertures, contre 856 en 2019 (et 460 en 2020).

ÉVÉNEMENT

PRÉVENTION DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ



© CRCC Versailles Centre

Emmanuel Cordier, président de la commission Communication de la CRCC, et Xavier Aubry, président du Tribunal de commerce de Versailles.

« Il est clair que les entreprises qui étaient fragiles au début de la pandémie ont trouvé un ballon d'oxygène très efficace à travers les aides de l'État, qui a appliqué le principe du "quoi qu'il en coûte" », a indiqué Xavier Aubry, ajoutant que les aides se réduisaient peu à peu et se limitaient à un certain nombre d'activités (tourisme, CHR, événementiel).

Loeiz Rapinel, directeur départemental Yvelines de la Banque de France, a confirmé ce constat au niveau régional. Quelque 26 224 entités, hors micro entreprises, ont été créées et une sur trois l'a été dans le commerce, les transports, et l'hébergement-restauration. De la même façon, n'y a jamais eu aussi peu de défaillances dans la Région. De 12 000 en 2018, l'Île-de-France est passée à 6 686 l'année dernière. Les secteurs les plus touchés sont la construction, le

commerce, les activités techniques et les services administratifs. Le secteur le plus touché par la crise, particulièrement important dans le Département, à savoir celui de la fabrication de matériel de transport (secteurs de l'automobile et de l'aéronautique, donc), a connu le rebond le plus important en 2021. Mais il s'agit de l'un des secteurs qui n'a pas retrouvé son niveau d'avant-crise, notamment en raison des "goulets d'étranglement" sur l'approvisionnement en matière première.

Les aides actuelles pour les entreprises fragilisées

Pour renforcer la trésorerie – avec les PGE, le fonds de solidarité, etc. –, financer les investissements, renforcer le fonds de roulement – prêts exceptionnels aux petites entreprises, prêts bonifiés, avances

remboursables, etc. –, consolider les fonds propres, tel que le fonds de transition, ou obtenir une médiation aux procédures auprès du tribunal de commerce, les entreprises sont accompagnées par des acteurs mobilisés pour les aider à détecter leurs fragilités et les orienter vers les dispositifs adéquats, afin d'éviter les faillites.

Une nouveauté est à noter : des aides prennent désormais en compte les coûts fixes. Elles sont calculées en fonction d'un excédent brut d'exploitation (EBE) négatif. Cet EBE est subventionné à hauteur de 90 % si l'entreprise a moins de 50 salariés, ou 70 % si elle en a plus. Ces aides sont toujours accessibles pour les mois de décembre et de janvier. Les dirigeants sont, quoi qu'il en soit, invités à se rendre sur les sites de l'État ou de la CCI, à l'instar de www.les aides.fr,

ÉVÉNEMENT

PRÉVENTION DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

2 - Quelles entreprises peuvent bénéficier de la procédure de médiation ?

Une procédure ouverte sous conditions :

- Procédure ouverte aux **TPE/PME** qui ont bénéficié de un ou plusieurs PGE, pour un montant total à l'octroi ne dépassant pas **50 000 euros**
- Le remboursement du capital en cours ou à venir en 2022 poserait des **difficultés avérées** d'honorer les échéances
- La procédure n'est **pas un « droit à ... »** mais une des solutions personnalisées possible dans le cadre du dialogue préalable avec sa banque
- **Par exception**, le conseiller départemental à la sortie de crise pourra orienter vers la procédure des entreprises avec des PGE > 50 000 euros

Une restructuration de tout crédit a des **conséquences** pour l'entreprise avec :

- Le classement en « prêt non performant » de tous les crédits dans les comptes de la banque
- Des difficultés à obtenir de nouveaux financements
- Une période de « probation » d'un an minimum et potentiellement pendant tout ou partie de la durée du plan de restructuration
- Les possibles effets sur les relations commerciales



pour se renseigner sur les dispositifs adéquats.

Procédure de restructuration des PGE et médiation

« 95 % des entreprises vous pouvoir rembourser leur PGE. La question de la restructuration du PGE ne va potentiellement se poser que pour très peu de structures », a d'abord précisé Loeiz Rapinel. « Les entreprises ont une situation meilleure que ce que l'on pouvait craindre. Entre 2019 et 2021, la part des entreprises qui bénéficient d'une bonne cotation "Banque de France" est restée la même. Si l'endettement brut a cru de manière significative, atteignant 237 milliards d'euros à la fin octobre 2021, la dette nette des entreprises est quasi identique à celle de fin 2019. On note une augmentation de seulement 0,4 % », a indiqué le directeur départemental de la Banque de France.

Dans les Yvelines, 669 401 entreprises ont obtenu des PGE pour sou-

tenir leur trésorerie. Quelque 66 % d'entre elles pourront les rembourser d'ici la fin 2026. Parmi elles, 16 % les ont déjà remboursés, contre 84 % qui ont amorti ce prêt, avec 32 % en amortissement simple et 52 % en amortissement, avec une année de décalage du remboursement du capital. « Pour les entreprises ayant besoin de restructurer leur PGE, le dialogue doit s'amorcer le plus en amont possible avec le banquier qui pourra orienter l'entreprise vers la médiation du crédit. Sachant que la nouvelle procédure de restructuration des PGE, via la médiation du crédit, fait partie intégrante du dispositif d'accompagnement des entreprises en sortie de crise », a expliqué Christine Beny, responsable service entreprises Yvelines de la Banque de France.

Concrètement, dans le cadre de la restructuration du PGE avec la banque, il est possible d'obtenir un étalement du remboursement du PGE au-delà de la durée de six ans.

Dans le cas d'une procédure amiable ou collective, la restructuration du PGE permet un maintien de la garantie de l'État jusqu'à la fin du PGE restructuré, quelle que soit sa date de fin. Enfin, concernant la restructuration dans le cadre de la médiation du crédit, le maintien de la garantie de l'État se fait dans la limite de deux ans supplémentaires (quatre ans à titre d'exception). Cette mesure est applicable depuis le 15 février dernier.

Pour en connaître les conditions, rendez-vous sur www.mediateur-credit.banque-france.fr rubrique "saisir la médiation" et sur www.economie.gouv.fr, pour afficher la FAQ relative au PGE.

Les procédures de prévention amiables

Xavier Aubry a également présenté les procédures de prévention amiables et de traitement de sortie de crise. L'entretien de prévention

ÉVÉNEMENT

PRÉVENTION DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

peut se faire sur demande de rendez-vous du dirigeant ou sur convocation par le président du Tribunal. « Je suis particulièrement attaché aux procédures de prévention amiable. Il n'y a pas d'hésitation à avoir à rencontrer le président du Tribunal de commerce, ou ses juges délégués à la prévention, dans le cadre d'un entretien confidentiel, pour exposer ses difficultés », a poursuivi Xavier Aubry. « Il suffit de demander un rendez-vous auprès du greffe. Le dirigeant sera reçu très rapidement, pour comprendre ses difficultés et lui donner à titre d'information l'état des procédures judiciaires ou amiables possibles. »

Les procédures amiables, trop méconnues par les chefs d'entreprise, permettent pourtant de sauver l'entreprise dans sept à huit cas sur 10. Mais il faut les déclencher le plus en amont possible. Il faut également signaler que s'agissant des procédures de traitement de sortie de crise, il existe une procédure simplifiée, applicable jusqu'au 2 juin 2023, ou une procédure rapide, de trois mois, pour obtenir un plan de continuation.

Les entreprises concernées ? Elles doivent afficher 20 salariés maximum et 3 millions d'euros de passif au plus, hors capitaux propres, être en cessation des paiements, avoir la trésorerie suffisante pour payer les créances salariales, et disposer de comptes qui paraissent réguliers et sincères, c'est-à-dire établis par un expert-comptable et/ou certifiés par un commissaire aux comptes.

Plus d'infos sur www.greffe-tc-versailles.fr rubrique "entreprises en difficulté" puis "prévention".

Un réseau unique

Le réseau Roseau, pour "Réseau opération de soutien et d'appui d'urgence pour les entreprises en situation de fragilité", a été mis en place avec un ensemble de partenaire le CIP 78, l'Aface, la CCI de Versailles-Yvelines, les commissaires aux comptes - CRCC de Versailles et du Centre,



© CRCC Versailles Centre

le tribunal de commerce de Versailles -, le Medef, la CPME, des associations et certains clubs d'entreprises yvelinois. Ce guichet unique permet d'identifier les entreprises en difficulté et de développer un accompagnement individuel, en mobilisant la force d'un réseau de tuteurs et de partenaires (chefs d'entreprise, experts métier, coachs, etc.). Ce dispositif est gratuit pour l'entreprise deux heures par mois, sur 12 mois.

« Selon la manière dont cela va se passer dans les Yvelines - (le réseau est en place depuis un an) -, cette organisation pourrait être généralisée au sein de la Région, en particulier par le biais de la CCI régionale », a indiqué Laurent Courquin, vice-président du CIP Yvelines.

Plus d'infos sur le site de la CCI 78 www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/cci78. ■

Quentin Clauzon

LA MISSION DE "PRÉVENTION ET RELATION DE CONFIANCE" DE LA CRCC

La CRCC de Versailles et du Centre a, par ailleurs, présenté la nouvelle mission de "prévention et relation de confiance", évoquée dans le rapport Richelme et annoncée dans le cadre du dispositif d'accompagnement des entreprises dans la sortie de crise du 1^{er} juin 2021 (présenté par Bruno Le Maire et Éric Dupond-Moretti). Les commissaires aux comptes, professionnels au carrefour du droit et de l'économie, sont impliqués au niveau départemental, dans les comités de sortie de crise, mis en place pour accompagner les dirigeants d'entreprise.

Leur mission ? Rassurer les dirigeants en attestant de la capacité de rebond de leur entreprise, flécher et sécuriser la mise en œuvre des dispositifs pour rassurer les pouvoirs publics et les parties prenantes des entreprises, optimiser l'efficacité des dispositifs publics de relance, et ainsi éviter des effets collatéraux sur d'autres entreprises pour contribuer à sécuriser la chaîne de financement.

Rendez-vous sur www.cncc.fr pour en savoir plus.

YVELINES

HECTAR : L'ACCÉLÉRATEUR DU CAMPUS AGRICOLE ACCUEILLE SES 11 PREMIÈRES START-UP

Cet accélérateur "100 % agriculture régénératrice - alimentation durable" vise, à terme, le développement de 80 start-up.

Alvie, RGX, Touti Terre, Agriodor, Bio demain... Pas moins de 135 jeunes pousses ont candidaté pour rejoindre le programme d'Hectar. Après 25 pré-sélections et trois jours de jury, 11 d'entre elles ont finalement été retenues. Conçu par Hectar et l'incubateur HEC Paris, avec le soutien d'entreprises partenaires – Timac Agro France, Parfums Christian Dior, Naturalia, Sucden, BNPP Act for Impact –, cet accélérateur s'est donné pour ambition de faciliter le développement de quelque 80 start-up en deux ans. Elles doivent répondre aux besoins du secteur agricole dans quatre domaines : AgriTech (IA, robotique, équipement), FoodTech (Alimentation), Agriculture régénératrice et Indoor Farming. Il s'appuie également sur un écosystème dynamique avec French Impact, Makesense, LaFoodTech, BPI France, Station F, Ecole 42, etc.

Les premières start-up sélectionnées vont donc bénéficier du double écosystème proposé par Hectar et HEC Paris, soit 30 mentors, 500 experts, 40 ateliers, 2 000 m² d'espaces de travail et de convivialité, 50 hectares d'expérimentation. « Elles ont été retenues pour la qualité de leurs projets, tous orientés solutions, face aux défis environnementaux, sociaux et économiques, conditions de la réussite de la transition agricole. Pour leur relative maturité également, puisqu'elles ont déjà en moyenne une dizaine de salariés, existent depuis au moins trois ans et ont effectué une première levée de fonds », expliquent



© CD 78

les parties prenantes.

« J'invite les start-up françaises désireuses de contribuer au futur de l'agriculture à nous proposer leurs candidatures. Notre objectif est de soutenir l'entrepreneuriat agricole, notamment grâce à la tech. Nous voulons favoriser l'émergence de futurs champions nationaux », précise Francis Nappes, directeur général d'Hectar. Les solutions proposées par les start-up sont variées : détection précoce de pathologies dans la vigne grâce à des caméras intelligentes (RGX), création de parfums à base de kairomones remplaçant les

pesticides (Agriodor), production de steaks végétaux à base de fruits du jacquier, autoporteur électrique pour les maraîchers (Cobot)...

« Nous sommes convaincus que la diversité est le ferment de l'innovation. Avec l'accélérateur d'Hectar, les start-up agritech et foodtech interagiront avec une communauté d'entraide et d'inspiration de plus de 150 start-up issues de 20 industries », ajoute Antoine Leprêtre, directeur de l'incubateur HEC Paris.

Pour candidater :
www.hectar.co/accelerateur ■

ILE-DE-FRANCE

COLLECTIF PARIS VÉLO ILE-DE-FRANCE : OÙ PÉDALER DANS LA RÉGION ?

Le collectif Vélo Ile-de-France a récemment publié son baromètre des villes où il est simple de faire du vélo. Selon eux, il est urgent de réaliser le RER V et le Vélopolitain, pour des questions de sécurité et de confort.

Selon le Collectif Vélo Ile de France, les Franciliens n'ont jamais été aussi nombreux à souhaiter se mettre au vélo et plus particulièrement dans les départements de la grande couronne. Une donnée qui vient casser l'image qui place le vélo comme un moyen de transport urbain, majoritairement utilisé dans la capitale. Les résultats du baromètre récemment publiés sont très hétérogènes en fonction des villes. Dans les communes de moins de 20 000 habitants, le podium est composé de Magny-les-Hameaux (Yvelines), des Loges-en-Josas (Yvelines) et de Lieusaint (Seine-et-Marne). Pour les villes comptant plus de 20 000 habitants, c'est Versailles (Yvelines) qui arrive en tête, elle est suivie de Montigny-le-Bretonneux (Val-d'Oise) et de Taverny (Val-d'Oise). Malgré des communes qui sont sur la bonne voie pour favoriser la pratique du vélo, Paris et son agglomération sont encore loin d'être considérés comme la capitale du vélo.

Paris divisé entre l'Est et l'Ouest

Dans Paris, on note une véritable différence entre l'Est et l'Ouest de la ville. Les arrondissements qui obtiennent les meilleures notes sont le 11^e, le 12^e, ainsi que les quatre premiers arrondissements de la capitale. A l'inverse, le 16^e arrondissement de Paris est celui qui obtient la moins bonne note du baromètre, suivi du 17^e, du 18^e et du 8^e. Pour réaliser ce classement, les habitants devaient répondre en expliquant si leur arrondissement était, selon eux,



© Adobe Stock

plus ou moins cyclable que le reste de la capitale.

D'une manière générale, la note de la Ville de Paris est en augmentation depuis le dernier baromètre, elle est passée de 3,2 à 3,6. Les pistes et les coronapistes les mieux réalisées sont saluées par les répondants, qui observent que les itinéraires cyclables se sont développés depuis la précédente édition du Baromètre. Malgré ces améliorations, les usagers notent que le confort des pistes s'est légèrement dégradé durant l'année écoulée, jugées trop anciennes, trop étroites et mal conçues. Parmi les pistes ciblées, celles situées sur le boulevard Magenta ainsi que sur le boulevard de Sébastopol. Ces deux voies cyclables font partie des plus fréquentées par les Parisiens. Pour le collectif, le constat est clair : « les nouvelles pistes cyclables devront

allier confort, continuité et sécurité, et anticiper la hausse du trafic vélo des années à venir, sous peine d'être obsolètes avant même d'être inaugurées. »

Les Hauts-de-Seine, département le mieux classé

En dehors de Paris, c'est dans les Hauts-de-Seine que la demande de vélo s'est exprimée de la façon la plus forte. À l'exception de Marnes-la-Coquette, toutes les communes sont classées au Baromètre. Si aucune ne présente un climat encore totalement favorable à la pratique du vélo, beaucoup enregistrent une progression. Là encore, c'est le développement des coronapistes qui a engendré une percée de la pratique du vélo dans le département. Ces voies permettent une pratique en toute sécurité sur tout ce territoire. ■

ESSONNE

FIBRE : L'ARCEP RÉAFFIRME SON ENGAGEMENT AUPRÈS DES ÉLUS POUR AMÉLIORER SON DÉPLOIEMENT

Laure de La Raudière, présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep), a tenu une réunion de travail avec les élus essonniers sur les problèmes de connexion à la fibre.



Marie Guévenoux, députée de la 9^e circonscription de l'Essonne a été alertée à de nombreuses reprises par Dominique Vérots, Maire de Saint-Pierre-du-Perray, et les autres édiles de sa circonscription, concernant des problèmes d'accès et de qualité du réseau de la fibre optique dans le département. Fin 2021, elle a invité donc la présidente de l'Arcep à discuter de cette problématique avec les élus du département, du Grand Paris Sud et du Val d'Yerres Val de Seine.

Le 1^{er} février dernier, dans les locaux de l'Hôtel de Ville de Saint-Pierre-du-Perray où s'est tenue la réunion, Marie Guévenoux a rappelé « la nécessité d'accompagner le raccordement à la fibre optique d'une qualité d'accès au réseau ». Bien que se trouvant dans la région la plus fibrée de France, la députée a souligné que le déploiement de la fibre en Es-

sonne se fait, depuis de nombreux mois, dans des « conditions inacceptables ». Les problèmes de raccordement et de déconnexion répétés et continus se multiplient et s'intensifient, privant parfois les administrés d'internet pendant plusieurs mois. Illustrant cette réalité, Dominique Vérots, maire de Saint-Pierre-du-Perray, a fait part du désarroi de ses administrés qui, au quotidien, subissent ces déconnexions. Dans un contexte sanitaire où le télétravail est obligatoire, sur le terrain il devient inenvisageable. Dépourvus de moyens réglementaires, Dominique Vérots a donc demandé à l'Arcep « d'aiguillonner les opérateurs, d'exercer sur eux une pression constante pour assurer un service de qualité qu'ils se doivent de rendre aux citoyens et d'exiger de leurs parts des solutions innovantes ». La maire a également proposé de les expérimenter sur le territoire de l'agglomération.

Pendant près d'une heure et demie, Laure de La Raudière a écouté les témoignages et répondu aux questions des élus. Elle a assuré que la satisfaction des utilisateurs est au cœur de ses préoccupations et que « le déploiement de la fibre partout et pour tous sera une réussite seulement si le réseau répond à la promesse de la qualité ». Elle a souligné que la situation était inacceptable et rappelé le travail de l'Autorité auprès des opérateurs, pour qu'ils améliorent les processus d'exploitation et de raccordement. L'Arcep a notamment invité les opérateurs à limiter les niveaux de sous-traitance et à développer des outils de contrôle des interventions dans un plan d'action publié le 25 novembre. Enfin, la présidente de l'Arcep s'est engagée à revenir à l'automne prochain pour constater la mise en œuvre de ce plan d'action par les opérateurs. ■

YVELINES

“PSG TRAINING CENTER” : LE CHANTIER AVANCE...

Le chantier du centre d'entraînement et de formation du Paris Saint-Germain, situé à Poissy, est en bonne voie. Le bâtiment qui accueillera les pros est sorti de terre.

Pilier de la stratégie de développement du club portée par Nasser Al-Khelaïfi, PDG du Paris Saint-Germain, la construction de ce complexe qui se veut ultra moderne doit offrir les meilleures conditions aux jeunes du Centre de formation, comme aux joueurs professionnels. Prévu pour accueillir jusqu'à 180 sportifs, le site hébergera les centres de formation masculin et féminin (140 lits au total). Sur leur lieu de vie, les professionnels de 43 chambres, des piscines thérapeutiques, d'un espace "Performance" notamment. Face au bâtiment Formation, une tribune de deux fois 500 personnes permettra de recevoir le public venu assister aux matchs des jeunes. Aussi, huit terrains d'entraînement seront aménagés par la suite, dont deux terrains dédiés aux matchs.

L'avancement du chantier, le deuxième plus vaste de l'Île-de-France, suit pour l'instant les délais prévus. Les travaux se concentrent actuellement sur la façade du bâtiment des professionnels, qui est récemment sorti de terre, et sur la charpente du bâtiment logistique, la réalisation des pelouses hybrides chauffées des terrains de football de l'espace des professionnels et le démarrage des fondations des espaces dédiés à la formation et la préformation, dont l'emblématique Club House, point central du site.

Tout au bout du site, le long de la rue Guy-Crescent, le bâtiment de l'Association et de la Fondation du PSG va également entrer en construction durant le premier semestre 2022.

Côté nature, la plantation d'une cen-



© PSG



© DR

taine d'arbres se poursuit, l'objectif étant d'atteindre 4 000 unités. L'aménagement de la zone écologique, dédiée à la préservation de la biodiversité, suit son cours également.

Le centre ouvrira ses portes à l'équipe première à l'été 2023, suivi par les formations masculine et féminine du club, ainsi qu'à l'Association et à la Fondation Paris Saint-Germain au dernier trimestre 2023. ■

Le projet en chiffres

- 74 hectares
- À 25 minutes du Parc des Princes
- 150 000 m² d'espace extérieurs dédiés à l'entraînement
- 17 terrains de football
- 150 000 m² d'installations sportives extérieures
- 53,9 hectares d'espaces renaturés dont 23,9 hectares ex-situ.

la semaine de l'Île de France

ESSONNE

VAL D'OISE

YVELINES



L'Orge, Juvisy sur Orge

© la.ube stock

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

P4

PARIS CPCE

GESTION DES RETOURS - IMPRIMERIE SIEP - ZALES MARCHAIS - 77590 BOIS-LE-ROI